

Compte rendu de l'Audition de M. Delannoy,
Directeur des projets complexes Caisse des dépôts et consignations (CDC),
le 04-04-2017

La caisse des dépôts et consignations réinvestit les territoires depuis 2010, aux côtés des territoires et des collectivités territoriales.

La CDC accompagne la transition territoriale, numérique, démographique et environnementale. La question des centres villes est au cœur de ces mutations.

La CDC agit de 3 façons :

- 1- La CDC apporte **de l'ingénierie** en complément des contrats de « revitalisation commerciale et artisanale » lancés par le gouvernement, qui a retenu 54 communes sur plus de 300 dossiers.

Il s'agit d'opérations Programmées Amélioration Habitat Renouvellement Urbain. (OPAHRU).

- 2- Depuis mars 2016, la CDC a lancé un **programme « centre-ville de demain »**. C'est un contrat de 3 ans minimum passé entre :
 - la CDC qui apporte des prêts et de l'ingénierie,
 - une ville moyenne (entre 20 000 et 100 000 hab) en situation de fragilité,
 - et son intercommunalité (car « l'échelle des problèmes n'est pas l'échelle des solutions »).

Ces villes sont volontaires ou repérées par les antennes régionales de la CDC. Avant de contractualiser, elles doivent avoir prévu un plan d'action pour leur ville (logement, loisirs, commerces, etc.) et s'être questionné particulièrement sur l'aménagement commercial. L'objectif est de recréer du flux dans la ville.

Aujourd'hui 55 villes sont dans la démarche. A un stade plus ou moins avancé.

Entrés : Libourne, Pau...

En cours : Chatelraud, Aurillac...

En étude préalable : Mont de Marsan...

- 3- 10 villes de ce programme sont des laboratoires **d'innovations** pour les méthodes de la CDC. En terme de maîtrise immobilière, de logement vacants, de gestion des friches, de stationnement... « Faire de ces villes des territoires de projets, d'investissement »

Perspectives :

120 villes moyennes pourraient potentiellement entrer dans les critères.

Selon M Delannoy, les élus ont les outils à disposition pour maîtriser l'urbanisme commercial. Avec les PLU, PLUI, SCOT.

Il serait utile de desserrer les contraintes patrimoniales, qui empêchent les entreprises d'investir. Par la révision de la Loi Malraux (pour augmenter la defiscalisation en cas de travaux en secteur sauvegardé ou classifié zone de protection patrimoniale et naturelle.) Voir le Rapport d'Yves Dauge sur le patrimoine et la redynamisation urbaine.

Il faut maintenant que le Gouvernement / L'Etat se saisisse de cette question centrale (enjeu économique, mais aussi « républicain ») et mène une **politique active de priorité aux centres ville**.

En passant par exemple, par les contrats de plan Etat Région, avec une enveloppe dédiée.

Mais aussi par la clarification de la politique européenne en la matière.